

Annexe II à l'arrêté DL/BPEUP n°98-2026 du 6 octobre 2026

portant déclaration d'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet MOOVEO sur le territoire des communes de Limoges et Panazol, présenté par la communauté urbaine Limoges Métropole (CULM)

Exposé des motifs et considérations justifiant l'utilité publique du projet

(article L122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Sont repris dans le présent document des éléments figurant dans le dossier soumis à enquête publique (dont l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale), le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, ainsi que dans la déclaration de projet approuvée par le conseil communautaire de la CULM.

1. Présentation et caractéristiques du projet

Le projet Moovéo est porté par la communauté urbaine Limoges Métropole dans le cadre de ses compétences d'autorité organisatrice de la mobilité, de propriétaire et gestionnaire des voiries communautaires et de propriétaire et gestionnaire des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le projet Moovéo s'étend sur deux communes de Limoges Métropole : Limoges et Panazol, et comprend la création de deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) qui desserviront :

-sur un axe Nord-Sud, la ligne A sur 13,6 km, comportant 28 stations de Beaubreuil au CHU-Universités, via ESTER Technopole, quartier de Puy Ponchet, le futur écoquartier de Marceau, la gare des Bénédictins, le centre-ville de Limoges, la place Jourdan, les établissements scolaires Limosin, Beaupeyrat et Renoir, le campus universitaire de Vanteaux et le pôle hospitalier avec un temps de parcours estimé à 42 minutes.

-sur un axe Est-Ouest, la ligne B sur 9,9 km comportant 22 stations du Val de l'Aurence via le campus universitaire de la Borie et le centre ville de Limoges au stade Valière à Panazol, en 31 minutes.

Le projet Moovéo prévoit également :

-l'acquisition d'un matériel roulant électrique et de bornes de recharge pour l'exploitation de ces lignes,

-la rénovation des voiries, trottoirs, aménagements cyclables et espaces de stationnement le long de ces lignes,

-le réaménagement des espaces publics le long ou à proximité de ces lignes : réaménagement des places, rénovation de l'éclairage public, végétalisation, amélioration de la gestion des eaux de pluie.

La mise en service des lignes A et B est prévue à l'horizon 2030.

Dans la notice explicative figurant au dossier d'enquête, il est indiqué que le gain moyen total cumulé de temps pour les usagers des transports en commun qui empruntaient déjà les transports en commun est estimé à quatre minutes par usager une fois la mise en service complète du BHNS.

2. Objectifs du projet

Les objectifs affichés par le projet sont multiples et interdépendants :

- améliorer les temps de parcours et la régularité pour les usagers actuels des transports en commun ; être compétitif par rapport à l'automobile et amplifier le report modal en recherchant la diminution à terme du trafic routier,
- encourager l'intermodalité avec l'offre de pistes cyclables et de parkings relais à développer,
- améliorer le cadre de vie des habitants par la diminution des gaz à effets de serre, des nuisances sonores, améliorer la gestion des eaux pluviales, renforcer la végétalisation du centre-ville, lutter contre les îlots de chaleur,
- favoriser l'interconnexion et la desserte des différents territoires : centre-ville, gare, quartiers périphériques, pôles universitaires, de loisirs, industriels, pour renforcer l'accès aux services publics et contribuer à l'attractivité de la métropole de Limoges.

3. Bilan de la consultation du public

Depuis le lancement du projet de bus à haut niveau de service (BHNS), intégré à Moovéo en 2024, Limoges Métropole a associé la population au travers de trois consultations :

-la concertation préalable du 15 mai au 30 juin 2019 :

Au total, 344 contributions écrites ont été recueillies pendant toute la durée de la concertation préalable. Près des trois quarts des contributeurs se déclarent usagers des transports en commun, et une grande majorité réside sur la commune de Limoges (190 personnes). C'est à l'issue de cette concertation que le premier tracé des lignes BHNS a vu le jour.

-la concertation préalable du 16 septembre au 18 octobre 2024 :

A cette occasion, le public a formulé au total 259 avis. A l'issue de cette concertation, Limoges Métropole a procédé à des adaptations relatives aux aménagements.

Dans son rapport, la commission d'enquête a noté que « la publicité faite autour des deux concertations organisées en 2019 et 2024 à Limoges ne permet pas de penser que le projet puisse être ignoré au moment même de l'ouverture de l'enquête publique ».

-les deux enquêtes publiques conjointes du 15 septembre au 15 octobre 2025 :

Le nombre de contributions consignées sur les registres pendant la durée des enquêtes s'élève à 393 observations. D'après la commission d'enquête, « le public semble se prononcer favorablement à la mise en place du projet global Moovéo. »

4. Bilan environnemental

Une évaluation environnementale du projet a été réalisée par le maître d'ouvrage et soumise à l'autorité environnementale compétente.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis le 4 juillet 2025 un avis sous le n° 2025APNA115. Elle précise que l'étude d'impact aborde les principaux enjeux du projet, portant en particulier sur la qualité de l'air, la diminution des gaz à effet de serre, la maîtrise des nuisances sonores, l'intégration paysagère et de façon générale le cadre de vie. Elle fait également part d'observations et de recommandations auxquelles Limoges Métropole a répondu dans un mémoire joint au dossier d'enquête publique avec l'avis de la MRAe. Les principales réponses apportées portent sur :

- le milieu naturel et la biodiversité : analyses complémentaires sur les zonages Natura 2000 à proximité de l'aire d'étude, gîtes potentiels des chiroptères, demande de dérogation de destruction d'espèces protégées, compléments sur la détermination des zones humides impactées par le projet et leur compensation.

-le milieu humain et le cadre de vie : précisions sur les éléments de trafics routiers pris en compte dans l'étude d'impact.

Limoges Métropole a appréhendé les effets négatifs des aménagements à venir. Les impacts n'ayant pu être évités ou réduits entraîneront des compensations (mesures ERC). Une demande de dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats d'espèces protégées a été déposé le 10 juin 2026.

Enfin, Limoges Métropole a obtenu l'autorisation de réaliser les travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales et à la mise en place de mesures de compensation liées à l'altération de zones humides, sous réserve du respect des prescriptions définies dans un arrêté de la direction départementale des territoires du 10 août 2026.

5. Bilan socio-économique

L'évaluation socio-économique cherche, de manière générale, à mesurer la valeur d'un projet pour la collectivité. Elle analyse la rentabilité d'un investissement au-delà de son seul périmètre pour y intégrer les coûts et bénéfices de l'ensemble des parties prenantes. A cet effet, les différents bénéfices et coûts d'un projet (coût de réalisation, coûts d'exploitation, pertes ou gains de sécurité, impacts sur l'environnement, gains de temps...) sont traduits en euros pour apprécier le bénéfice global que la collectivité retirera du projet ou le coût global qu'elle supportera. Ces coûts et bénéfices sont synthétisés dans un indicateur de valeur actuelle nette socio-économique (VAN-SE).

La VAN-SE du projet Moovéo est ainsi évaluée à 198,3 M€, soit une VAN par euro investi de 1,49€. Ce calcul reste positif dans ces différents scénarii. Le projet est donc socio-économiquement rentable pour Limoges Métropole.

6. Conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête a remis son rapport et ses conclusions le 25 novembre 2025. Elle a émis un avis favorable sans réserve, et a salué la qualité et la pertinence du projet.

En ce qui concerne la nécessité d'exproprier, la commission d'enquête a estimé que « l'atteinte à la propriété privée [...] reste faible au regard des surfaces individuelles à acquérir et de la nature de leur propriétaire ». Elle a considéré que le besoin d'acquisition des 7,2 hectares de parcelle était indispensable au déploiement du projet Moovéo. La commission d'enquête a également noté « l'effort manifeste du porteur de projet pour améliorer la sécurité des déplacements, et une meilleure intégration du piéton et des personnes à mobilité réduite dans la ville. »

Enfin, la commission d'enquête a formulé trois recommandations auxquelles Limoges Métropole a répondu dans la délibération du 29 juin 2026 relative à la déclaration de projet.

7. Motifs et considérations justifiant l'utilité publique du projet

Construit autour du projet d'aménagement de deux lignes de BHNS, Moovéo répond aux enjeux forts de Limoges Métropole en matière de mobilité, d'espaces publics, de transition énergétique et d'attractivité du territoire pour les prochaines décennies.

Le choix de l'itinéraire des deux lignes de BHNS, au cœur du projet d'aménagement Moovéo, s'est porté sur une solution permettant de raccorder les secteurs de Limoges du nord au sud (ligne A) et de desservir Panazol par l'axe ouest-est (ligne B).

Ce tracé permet ainsi de desservir des secteurs les plus denses de Limoges Métropole : quartier Bastide et Beaubreuil au nord et quartier Val de l'Aurence à l'ouest, ces deux derniers étant ciblés par le NPNRU de Limoges Métropole.

Outre ces quartiers prioritaires, les deux lignes de BHNS et les aménagements associés (pistes cyclables, trottoirs, plantations) permettent de rallier directement les quartiers les plus emblématiques de Limoges qui sont des secteurs de vie, de travail, de santé ou de loisirs : la gare des Bénédictins, le centre-ville et ses commerces, les différents sites culturels et étudiants (Grand Théâtre, Campus universitaires, cinéma secteur Ester, Zénith), les sites sportifs (piscine Aquapolis, future patinoire), les espaces naturels (parcs de la ville de Limoges, bords de Vienne et de l'Aurence), le site d'ESTER Technopole, ainsi que le Centre universitaire hospitalier Dupuytren.

a) sur le coût global du projet

Le coût de l'opération représente un investissement évalué (en juillet 2024 HT) à 161,6 M d'€. L'objectif est d'atteindre l'équilibre économique en 2049, montrant une compensation des coûts initiaux obtenue après 20 ans d'exploitation.

Il est à noter que si le projet Moovéo n'est pas réalisé, Limoges Métropole devra dans tous les cas engager des dépenses relatives au renouvellement du parc de bus, et aux travaux de rénovation de voirie. Ainsi, le montant des investissements incontournables pour Limoges Métropole sans le projet Moovéo est évalué à 66,6 M€, soit 41% du coût global du projet.

Dans son rapport, la commission d'enquête a considéré que « le coût financier du projet est raisonné, justifié et équilibré ».

b) sur le plan de l'attractivité du territoire pour un cadre de vie embelli

Le projet Moovéo se traduira par un saut qualitatif majeur dans l'aménagement des espaces publics, permettant d'accélérer la rénovation du bâti ancien, et mettant en valeur les atouts de la ville pour le commerce, le travail, les études, les loisirs. Le projet prévoit en effet une mise en valeur du patrimoine architectural de Limoges (place Jourdan, place Maison Dieu, place Stalingrad), et propose avant tout des espaces publics lisibles et confortables pour tous les usagers : rues végétalisées, traversées piétonnes raccourcies, espaces ombragés. Ainsi, sur les lignes BHNS, les principaux axes aujourd'hui dépourvus de végétal bénéficieront de plantation d'arbres générant ombrage et fraîcheur, avec un choix d'espèces adaptées au changement climatique. Au total, près de 1 000 arbres seront plantés dans le cadre du projet. Conjugués à l'emploi de revêtements clairs, les aménagements permettront une diminution notable de la chaleur ressentie.

c) sur le plan des mobilités

Les lignes de BHNS permettront aux usagers de bénéficier de déplacements plus fiables en raison de la priorité de circulation des bus sur les autres usagers de la route, de bus accessibles à tous et confortables, d'une information voyageurs claire et très accessible. La fréquence de passage et les amplitudes horaires offriront un service plus adapté aux trajets domicile-travail, comme aux activités nocturnes. Ainsi étendue, l'offre de transport facilitera les liaisons entre les lieux de vie, en particulier les deux quartiers faisant l'objet du Nouveau programme national de renouvellement urbain NPNRU (Val de l'Aurence et Beaubreuil), les lieux d'activités (emploi, commerces, études, soins), l'intermodalité (gare SNCF, parcs-relais). Le premier niveau de service en transport en commun est la fréquence et l'amplitude horaire. La ligne A circulera toutes les 6 minutes en heure de pointe, la ligne B toutes les 8 minutes. Elles circuleront de 4h30 du matin à 00h30. Le service fonctionnera sept jours sur sept, donc samedi et dimanche compris.

Le projet Moovéo facilitera les déplacements pour toutes les catégories d'usagers, en leur donnant le choix du mode le plus adapté à leur origine / destination, le motif de leur déplacement. Particulièrement, l'aménagement d'un axe cyclable continu et sécurisé sur la majorité du tracé permettra un bond sans précédent dans l'usage du vélo. Les déplacements piétons feront l'objet d'une attention particulière dans l'aménagement, concernant aussi bien l'accessibilité des stations BHNS que les trajets entre les parcs de stationnement et les commerces.

d) sur le plan de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique

Si Moovéo répond donc aux enjeux de mobilité et d'amélioration du cadre de vie, il ne saurait exister sans considération pour la transition énergétique. Les aménagements prévus par Moovéo permettront à Limoges Métropole de poursuivre son action en faveur de la transition énergétique, la résilience climatique et la transition hydrique du territoire : décarbonation des mobilités, végétalisation des places et axes routiers inclus dans le périmètre du projet, choix de revêtements adaptés à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, développement à grande échelle de solutions de gestion intégrée des eaux pluviales. Le long des deux lignes de BHNS, il est envisagé, à ce stade, 48 actions de Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) qui sont toutes conçues pour s'intégrer au mieux dans l'espace urbain.

Le bilan carbone réalisé dans le cadre de l'étude d'impact (pièce G, paragraphe 9.3.2) évalue les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au projet Moovéo à 216 295 teq CO₂, pour 45 380 teq CO₂ émises lors de la construction et sur la durée d'exploitation.

La plantation de quelque mille arbres tout au long du tracé du BHNS, ne relève pas d'une volonté purement esthétique mais d'une conscience de l'importance de transformer le territoire urbain, en un territoire ancré dans son environnement naturel. La santé, la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la continuité écologique pour la faune et la flore, sont autant de considérations qui ont guidé l'élaboration du projet Moovéo.

En plus des plantations d'arbres, les solutions de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) seront donc systématiquement mises en place dès que les configurations techniques s'y prêtent, que ce soit pour les places de stationnement qui seront créés en pavés enherbés ou avec la création de noues, d'arbres de pluie, jardins de pluie, donc de solutions de désimperméabilisation des sols.

Enfin, le matériel roulant qui sera acquis par Limoges Métropole pour les deux lignes de BHNS sera totalement électrique, moderne et économe en énergie. En tout ce seront 33 bus électriques qui seront acquis et mis au service des lignes A et B.

e) sur le plan de la sécurité routière

Tous les aménagements prévus par Moovéo sont conçus pour faciliter et sécuriser les déplacements de toutes les catégories d'usagers : mise en accessibilité des espaces publics, élargissement des trottoirs, sécurisation des déplacements cyclables et des traversées piétonnes.

Par une réfection et un élargissement des trottoirs et de la visibilité, la réduction de la distance à traverser sur les passages piétons, une amélioration de l'accessibilité, Moovéo crée les conditions d'une incitation à la marche à pied et aux modes alternatifs notamment l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ceci permettra une amélioration de la compréhension du fonctionnement de l'espace public et sa lisibilité.

f) sur le plan de la santé publique

Moovéo, en favorisant le développement des modes actifs et des transports en commun décarbonés, contribuera à l'amélioration de la qualité de l'air, la sécurité routière, la protection des usagers lors des épisodes de fortes chaleurs.

g) sur le plan économique

En phase de réalisation, les chantiers seront générateurs d'activité pour les entreprises titulaires des marchés de travaux et leurs sous-traitants : ingénierie, voirie et réseaux divers, génie civil, paysage, etc. Les chantiers génèrent dans le même temps une activité indirecte au bénéfice des services de restauration, d'hôtellerie et des commerces locaux notamment.

Sur le volet emploi, la pièce H Evaluation Socio-économique appliquant la circulaire « Royal » permet d'estimer pour chaque chantier moyen, à 5 la création d'emplois directs par an pour un million d'euros dépensés (€ HT 2015) d'investissement et 4,2 la création d'emplois indirects par an pour un million d'euros dépensés (€ HT 2015) d'investissement.

Ainsi le coût des travaux du projet BHNS étant estimé à 113,7 M € HT (2024) soit 90 M € HT (2015), les emplois créés par le projet en phase chantier sont estimés à :

- 450 emplois directs
- 380 emplois indirects

En outre, les marchés de travaux intégreront des clauses sociales afin de favoriser l'insertion dans l'emploi de personnes qui en en sont éloignées.

Ces clauses seront différenciées selon les lots, en quantité d'heures et en nature

Après les travaux, forte des retours des collectivités de même strate ayant opéré des projets d'aménagement et de mobilité majeurs, Limoges Métropole attend des effets positifs sur l'activité économique, la mutation du foncier et l'attractivité globale du territoire.

.....

Compte tenu de l'ensemble du dossier, de l'instruction du projet et des résultats de l'enquête publique, ainsi que des motifs et considérations exposés, il apparaît que les travaux et les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet Moovéo sont d'utilité publique.

A Limoges, le 06/10/2024

Le préfet,

Maurice BARATE